

Mesures Techniques de Conservation

1 - Qu'entend-t-on par mesures techniques de conservation ?

- Mesures portant sur
 - les engins de pêche autorisés : **éléments liés à la gestion par les intrants - *input management***
 - caractéristiques des engins
 - tailles des mailles
 - dispositifs sélectifs (ex. de la grille à langoustine)
 - dispositifs d'évitement et de répulsion (ex. des pingers permettant la répulsion de mammifères marins)
 - les caractéristiques de captures : **éléments liés à la gestion par les extrants - *output management***

- Mesures spatiales et temporelles
 - telles
 - fermetures en temps réel, par exemple en fonction d'indicateurs d'abondance de juvéniles ou de reproducteurs (ex. du plan d'évitement du cabillaud)
 - cantonnements - ***boxes***:
 - fermetures saisonnières de zones connues pour être des zones de reproduction ou des nourriceries saisonnières

- fermeture définitive pour protéger des habitats importants par rapport à des périodes sensibles du cycle de vie des espèces support de l'exploitation (ex. du cantonnement à plie de la mer du Nord, de la zone biologique sensible au sud-est de l'Irlande)
- zones protégées par rapport à des habitats ou à des espèces sensibles (ex. des récifs coralliens d'eau froide, des zones de concentrations d'oiseaux), zones Natura 2000, aires marines protégées
- considérées comme
 - support de la gestion de l'activité de pêche sur les stocks supports de l'exploitation et des espèces associées en encadrant
 - l'effort de pêche : gestion des intrants
 - les captures : gestion par les extrants
 - support d'une gestion de l'activité humaine (dont la pêche) dans les écosystèmes marins, lié notamment à
 - la politique maritime intégrée (aménagement territorial de la partie maritime de la zone côtière)
 - la directive cadre pour une stratégie marine - **MSFD**

2 – A quels objectifs peuvent répondre les mesures techniques de conservation comme outils de gestion des activités de pêche ?

- Maximiser la productivité à long terme des stocks d'intérêt halieutique :
 - non seulement garantir que les stocks exploités soient maintenus hors d'une situation où leur comportement deviendrait inconnu ou erratique
 - mais également tirer le meilleur parti possible de l'exploitation de ces stocks : atteindre le niveau de productivité correspondant à la productivité maximale équilibrée (PME) – **MSY**, pas uniquement lié
 - au niveau moyen de pression exercée, mesuré au niveau du ou des stocks exploités par le taux de mortalité par pêche F
 - mais également à l'impact de la pression de pêche sur les différentes composantes du ou des stocks exploités (juvéniles, reproducteurs), ce qui dépend de la structure des captures directement imputable
 - à la sélectivité des engins de pêche utilisés : mesures techniques sur les engins, dispositifs sélectifs, taille minimale de première capture
 - à la stratégie de pêche mise en œuvre : évitement des concentrations de juvéniles ou de reproducteurs
- Minimiser l'impact de l'activité de pêche sur les écosystèmes marins
 - Diminuer les captures accessoires (et donc les rejets) des espèces associées
 - Maintenir le potentiel génétique des stocks et la biodiversité des écosystèmes
 - Réduire l'impact sur les habitats à haute valeur écologique

- Gérer l'affectation de certaines zones maritimes dont le potentiel biologique (production primaire) ou physique (support de routes maritimes, production énergétique, ressources minérales) assureraient des services additionnels à la société

3 – Etat sommaire de la situation actuelle

- Constat général
 - Un grand nombre de stocks halieutiques en situation de surexploitation, c'est à dire que
 - le niveau de mortalité par pêche est bien supérieur au niveau correspondant à la PME
 - la structure des captures ne correspond pas non plus à la valeur optimale de la PME
 - Un niveau trop élevé des rejets, évidemment imputable à
 - à la spécificité de la gestion des TAC individuels appliqués dans des pêcheries multispécifiques, sans tenir compte de leur dépendance du fait
 - du rôle et de la place des espèces associées dans l'écosystème
 - des stratégies de pêche
 - à un non respect des règles
 - à des difficultés de contrôle
 - à des comportements liés au fonctionnement du marché – *high grading*
 - mais également à une faible sélectivité inter- et intra-spécifique
- Constat parfois induit, parfois renforcé par le cadre et l'état d'une législation rendue complexe par une dispersion des mesures techniques de conservation dans divers textes
 - limitant la compréhension, l'application et le contrôle

- contribuant à une faible responsabilisation des acteurs
- rendant difficile une adaptabilité et une réactivité nécessaires pour tenir compte de la complexité et de la diversité des pêcheries
- entraînant certaines incohérences, pouvant contribuer à l'augmentation des rejets
 - différence de maillages entre zones couvrant un seul et même stock
 - réglementation encadrant les intrants sur la base de critères de gestion des extrants
 - caractéristiques des engins de pêche et tailles minimales de débarquement
 - usage des engins conditionné à une composition spécifique des captures
- Approche environnementale appliquée à la gestion des pêches encore balbutiante
 - cantonnements arrêtés pour répondre à des objectifs de conservation qui nécessitent sans doute d'être évalués de nouveau à la lumière des derniers résultats scientifiques disponibles
 - Zones protégées ou affectées à des usages autres que l'activité halieutique souvent perçues comme extérieures, voire néfastes, à la gestion des pêches